



Berne, le 02 mars 2022

Newsletter de la KBOB

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer des dernières nouveautés relatives à la KBOB:

Valeurs seuils 2022-2023

Les valeurs seuils applicables aux marchés publics restent inchangées pour années 2022 et 2023. Elles sont fixées à l'annexe 4 de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP).

Vous trouverez de plus amples informations sous le lien suivant:

[Annexe 4 de la loi fédérale sur les marchés publics \(LMP\)](#)

TRIAS Guide pour les marchés publics

Le guide commun pour les marchés publics TRIAS a été adopté à la fin du mois de janvier 2022. La direction de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) a reçu pour mandat de mener une consultation interne et externe à l'administration. Le délai imparti pour cette consultation court jusqu'au vendredi 22 avril 2022.

La newsletter TRIAS vous fournira de plus amples informations sur la question.

Vous trouverez de plus amples informations sous le lien suivant:

[TRIAS - Guide pour les marchés publics](#)

[Newsletter TRIAS février 2022](#)

Mise à jour de la fiche d'information «Nouvelle culture en matière d'adjudication»

La Conférence des achats de la Confédération (CA) et la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) ont mis à jour leur fiche d'information commune. Elles y ont ajouté les thèmes relatifs à la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions, au service à la clientèle et aux coûts du cycle de vie, ainsi que des liens vers plusieurs de leurs nouveaux instruments.

Vous trouverez de plus amples informations sous le lien suivant:

[Fiche d'information:«Nouvelle culture en matière d'adjudication»](#)

Publication des marchés d'une valeur égale ou supérieure à 50 000 francs

Selon l'art. 27 de l'ordonnance révisée sur les marchés publics (LMP), les adjudicateurs de la Confédération publient au moins une fois par année sous forme électronique les marchés dont la valeur atteint au moins 50 000 francs. Cette disposition permet de mettre en œuvre la motion 14.3045. La publication des marchés d'une valeur égale ou supérieure à 50 000 francs vise à accroître la transparence des marchés publics de la Confédération. La première publication des marchés adjugés en 2021 interviendra au troisième trimestre de 2022.

Vous trouverez de plus amples informations sous le lien suivant:

[Publication des marchés d'une valeur égale ou supérieure à 50 000 francs](#)

Mise à jour du monitoring de la durabilité des achats publics (MDA)

Le questionnaire relatif au monitoring de la durabilité des achats (MDA) a été mis à jour le 4 janvier 2022 sur le site Internet simap.ch. Désormais, les services d'achat centraux de la



Confédération répondront également aux questions relatives aux axes de la [stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions](#). Les réponses et les résultats seront pris en compte dans l'examen de la mise en œuvre de cette stratégie. Un guide est en cours d'élaboration afin de faciliter le remplissage du questionnaire par les acheteurs et de leur fournir de plus amples informations en cas de besoin. Le document sera publié en ligne (également sur le site simap.ch).

KISSimap.ch – Newsletter

Le projet KISSimap.ch visant à remplacer la plateforme de publication pour les marchés publics actuelle par une solution optimisée et nouvellement développée a publié sa première newsletter (al/fr, cf. annexe). Celle-ci contient entre autres des informations sur la mise en service prévue le 3 janvier 2023, la durée de l'exploitation parallèle ainsi que les modalités d'enregistrement.

Si vous souhaitez nous poser des questions ou nous faire part de vos suggestions ou de vos remarques à propos de notre newsletter, veuillez nous écrire à cette [adresse](#).

Avec nos meilleures salutations

KBOB
Fellerstrasse 21, 3003 Berne
Tél +41 58 465 50 63
kbob@bbl.admin.ch
www.kbob.admin.ch

Se [désinscrire](#) de la lettre d'information de la KBOB